

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016

DCM N° 16-12-15-14

Objet : Saison sportive 2016/2017 : accompagnement des clubs par la ville.

Rapporteur: M. BELHADDAD

La place et l'impact du sport dans la société actuelle n'est plus à démontrer que ce soit sur le plan des valeurs qu'il véhicule ou sur le rôle que joue la pratique sportive dans le maintien ou l'amélioration de la santé.

Le sport permet depuis toujours et peut-être encore davantage en période de difficultés de développer du lien social et de la cohésion et à ce titre la ville met tout en œuvre pour renforcer la présence des associations dans les quartiers sensibles notamment pour favoriser la diversité des disciplines proposées.

Enfin, le sport est également un moyen d'animer le territoire et d'en assurer son rayonnement national voire international. Ainsi la ville accompagne des grands événements festifs comme le marathon qui attire plus de 40 000 spectateurs et réunit plus de 6600 coureurs ou encore des événements plus ponctuels comme le Mondial de handball masculin qui se tiendra à Metz en 2017 et place ainsi notre ville au premier plan.

L'une des orientations majeures de cette politique sportive porte sur les formations. On constate ainsi qu'un certain nombre de clubs, parmi lesquels on peut citer Metz Triathlon, le Rugby club ou encore Metz handball et le FC Metz, parviennent à résultats sportifs très significatifs, obtiennent le label de meilleur club jeunes et développent des Pôles de formation de qualité qui pourront leur permettre d'assurer la relève en interne.

Le deuxième axe prioritaire pour la ville concerne l'ouverture de la pratique sportive à tous les publics. On assiste en effet depuis quelques années à une évolution de la pratique sportive vers une pratique non encadrée qui touche tous les publics comme la course ou la marche sportive. Là aussi la ville prend cette évolution en compte et réfléchit à des projets communs qui pourraient concerter tous les publics, licenciés ou non, comme par exemple le projet du Campus Dezavelle. En partenariat avec quatre clubs qui regroupent près de 3500 licenciés (Metz Triathlon, A2M, SMEC tennis et le Centre de formation du FC Metz) la ville souhaite

créer un campus sportif. Cette unité de lieu doit permettre la pratique du sport de loisirs (licenciés ou non) et de haut niveau, la mise en place d'actions de formation, l'accueil du public scolaire et l'organisation de manifestations nationales. Ce projet, qui repose sur la mutualisation des moyens et la mise en place de partenariats entre différentes structures, favorisera la mixité des publics et redynamisera les pratiques sportives.

Enfin, l'accompagnement de la ville prend en compte les efforts faits par les clubs pour développer la pratique féminine. Plusieurs associations sportives se sont engagées dans cette voie comme le club de base-ball, les clubs de football parmi lesquels on peut citer l'ESAP, la RS Magny, l'APM et l'ES Metz qui mènent un projet en commun dans ce sens.

Malgré le contexte économique difficile, on constate que l'excellence sportive perdure dans le sport de haut niveau messin. Metz dispose d'une dizaine de clubs sportifs de haut niveau. Ces résultats sont le fruit d'un travail intense et régulier qui permet à ces clubs non seulement de maintenir leur niveau mais aussi de progresser. L'implication de la ville dans cette dynamique se poursuit à la fois par un soutien financier mais aussi logistique..

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2016/2017.

Depuis plusieurs années, pour permettre aux clubs d'assurer les premières dépenses de la saison sportive à venir, des avances sur les subventions sont octroyées. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2016 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 302 420 € sur une enveloppe globale de 1 486 900 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 1 003 080 € sera consacré au sport de haut niveau et une somme de 299 340 € au sport amateur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2016/2017,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 302 420 € :

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| AS Pouilly Metz Volley Ball (Dont 8 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 44 650 € |
| ASPTT Tennis (Dont 7 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 38 000 € |
| Athlétisme Metz Métropole (Dont 15 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 84 680 € |
| Athlétisme Metz Métropole (Soutien Quentin BIGOT) (Au titre des frais de préparation de l'athlète pour sa participation aux compétitions nationales et internationales) | 6 000 € |
| Club d'Echecs Metz Fischer (Dont 4 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 21 910 € |
| Metz Basket Club (Dont 12 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 59 000 € |
| Metz Handball (Dont 75 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 406 000 € |
| Metz Tennis de Table (Dont 18 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 103 500 € |
| Metz Triathlon (Dont 5 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 29 640 € |
| Renaissance Sportive de Magny (Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 37 640 € |
| Rugby Club de Metz (Dont 12 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 66 400 € |
| Société des Régates Messines (Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 39 310 € |
| Union Sainte Marie Metz Basket (Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 66 350 € |

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Arts martiaux

| | |
|--------------------------|---------|
| Aiki Club de Metz | 800 € |
| Boxing Club de Metz | 1 500 € |
| Boxing Club Messin | 1 240 € |
| Budokaï Metz Haku Un Kan | 480 € |
| Karaté Club de Metz | 4 000 € |
| Metz Judo – Jujitsu | 4 500 € |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Metz Lorraine Japon | 490 € |
| Waka Matsu Dojo | 330 € |
| Badminton | |
| Association Badminton Marly Metz | 880 € |
| Metz Badminton | 5 360 € |
| Baseball | |
| Baseball & Softball Club de Metz | 1 600 € |
| Billard | |
| Amicale du Billard de Magny | 190 € |
| Clubs omnisports | |
| Association Sportive des Cheminots de Metz | 7 600 € |
| ASPTT Omnisports | 75 000 € |
| (Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 10 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | |
| ASPTT Omnisports | 6 640 € |
| (Section Judo : 1 800 € - Section Echecs : 540 € - Section Gymnastique Fitness : 300 € - Section Basket: 4 000 €) | |
| Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré- USEP Moselle | 2 800 € |
| Cyclisme | |
| Cyclo Club de Metz | 410 € |
| Disciplines à destination des personnes handicapées | |
| Handicap Evasion Lorraine | 800 € |
| Handisport Metz | 1 210 € |
| Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz | 410 € |
| Echecs | |
| Club d'Echecs Alekhine | 3 000 € |
| Ecole Française des Echecs de Metz | 3 990 € |
| Escrime | |
| Société d'Escrime de Metz | 7 230 € |
| Football | |
| Amicale du Personnel Municipal – Section Foot | 35 000 € |
| (Dont 6 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | |
| Entente Sportive Messine | 14 400 € |
| (Dont 3 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | |
| Football Club de Metz Devant les Ponts | 16 000 € |
| (Dont 3 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Union Lorraine de Plantières (Dont 2 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 10 400 € |
| Football américain Les Artilleurs de Metz | 420 € |
| Golf Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle | 1 280 € |
| Gymnastique Gym Volontaire de Metz | 480 € |
| Handball Metz Magny Handball | 2 310 € |
| Kayak Kayak Club de Metz (Dont 3 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 18 390 € |
| Natation Société de Natation de Metz (Dont 8 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | 39 500 € |
| Parachutisme Para-Club Sportif de Metz | 320 € |
| Pétanque Amicale de Pétanque de Magny La Boule Messine La Ronde Pétanque Pétanque Sablonnaise | 360 € 2 130 € 12 500 € 1 600 € |
| Plongée Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz Metz Plongée Loisirs Plongée Nature VTT Spéléo Club de Metz | 370 € 880 € 240 € 320 € |
| Randonnée Club Touristique de Lorraine Nancy Metz à la Marche | 480 € 650 € |
| Tennis Sport Metz Ecole Club de Tennis Tennis Club de Magny | 4 120 € 880 € |
| Tir Société de Tir de Metz | 1 680 € |

Voile

Cercle de Yachting à Voile de Moselle

4 170 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ